



Assurance vie/succession/déshéritage

Par **albou**, le **01/12/2008** à **18:46**

mes parents sont décédés tous les deux. Ma mère est décédée en Aout 2008 à l'age de 84 ans. Elle avait souscrit en une fois une assurance vie de 510.000 euros en faveur d'une de mes soeurs de mon frère et deux de ses petites filles.

Au vu de l'énormité de la prime dite "exagérée" j'envisage de prendre un avocat pour contester cette prime abusive me sentant déshéritée par rapport aux autres. Une autre de mes soeurs n'a également rien reçu de cette assurance vie. A eux quatre ils touchent assurance vie incluse 80% de la succession et moi et mon autre soeur seulement 20%. Pensez vous que mon avocat a une chance de gagner. Sans compter les éventuelles donations loi sarkozy à vérifier auprès des impôts. Une réponse serait la bien venu.